CONFÉRENCES CONSTRUCTION ET RENDEZ-VOUS D'ACTUALITÉ

Responsabilité des acteurs de la construction : qualifier, répartir et anticiper

Lorsqu'un désordre se révèle, la première difficulté est de qualifier : s'agit-il d'un désordre relevant de la garantie décennale, d'un défaut de conformité ou d'un manquement contractuel du constructeur ? De cette qualification dépendent le régime applicable, les délais et les recours possibles entre intervenants. Cette conférence d'une journée porte sur le fond de la responsabilité et non sur la procédure. Elle reprend les décisions récentes sur la qualification des désordres, sur la réception et ses effets, sur les responsabilités respectives du maître d'oeuvre du constructeur et des sous-traitants, puis sur la répartition finale de la charge entre eux.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 090 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Avocats, juristes, maîtres d'ouvrage, maîtres d'oeuvre, entreprises de construction et gestionnaires de sinistres.

PRÉREQUIS
Intervenir régulièrement sur des opérations de construction ou sur leurs suites contentieuses

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Qualifier un désordre au regard des différents régimes de responsabilité applicables
- Apprécier les effets de la réception sur les actions ouvertes au maître d'ouvrage
- Déterminer les responsabilités respectives des intervenants à l'acte de construire
- Analyser les recours entre constructeurs et la répartition de la charge finale
- Anticiper les causes d'exonération invoquées par les intervenants

03 Programme détaillé

M1 Qualifier le désordre

- Le point de départ de toute analyse
- Distinction entre désordre affectant l'ouvrage et défaut de conformité
- Critères de gravité retenus par les juges
- Désordres évolutifs et désordres futurs
- Traitement des éléments d'équipement et des ouvrages existants
- Cas pratique : Le groupe qualifie une série de désordres décrits dans des rapports d'expertise anonymisés.

M2 Réception et responsabilités des intervenants

- Qui répond de quoi et à partir de quand
- Formes de la réception et incidence des réserves
- Effets de la réception sur les actions ouvertes
- Responsabilité du maître d'oeuvre au titre de la conception et du suivi
- Responsabilité de l'entreprise et obligation de conseil
- Situation du sous-traitant et du fournisseur
- Atelier : Chaque participant attribue les responsabilités sur un dossier comportant plusieurs intervenants.

M3 Recours et répartition de la charge

- Organiser la contribution entre constructeurs
- Fondements des recours entre intervenants
- Critères retenus pour la répartition de la charge finale
- Causes d'exonération et faute du maître d'ouvrage
- Incidence des clauses de répartition prévues au marché
- À retenir : La répartition entre constructeurs se décide sur la contribution effective au désordre et non sur la part du marché exécutée.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 090 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr